

Conditions de paiement

(prière de cocher le mode de paiement choisi)

par mois

par module

MODULE 1 / AUTOMNE CHF

MODULE 2 / HIVER CHF

MODULE 3 / PRINTEMPS CHF

COÛT GLOBAL POUR
POUR LA DURÉE D'INSCRIPTION CHF

Paiement

Payable AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE MOIS OU CHAQUE MODULE. Le paiement se fait, sans envoi de facture, par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le(la) participant(e) ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé le 10 de chaque mois, avec une majoration d'écolage de CHF 30.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

SIGNATURE DE LE (LA) PARTICIPANT (E)

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI LE (LA) PARTICIPANT(E) EST MINEUR(E)

DATE

Lausanne, juillet 2019

CONTRAT D'INSCRIPTION 2019-2020

ATELIERS LOISIRS

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL DATE DE NAISSANCE

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE À CONTACTER NOM

TÉLÉPHONE MOBILE

PARENTS OU PERSONNE LEGALEMENT RESPONSABLE SI LE (LA) PARTICIPANT(E) EST MINEUR(E)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL SIGNATURE

JOUR	COURS	HORAIRE	HEURES
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
		TOTAL HEURE / SEMAINE	

Conditions d'inscription

Le(la) participant(e), s'il est majeur(e), ou son représentant légal, s'il(elle) est mineure, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le(la) participant(e), pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., école d'arts visuels, au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si la taxation d'écolage ne correspond plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle faite sur le contrat, elle sera recalculée et devra être réadaptée à la durée d'inscription faite réellement.

Au cas où le(la) participant(e) souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) au(x) cours suivant(s).

En cas de maladie ou de prise de congé de le(la) participant(e), les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Ceruleum comprend dans ses écolages: le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le(la) participant(e). Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le(la) participant(e).

En fin d'inscription, le(la) participant(e) doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou(et) une évaluation peut(peuvent) être demandée(s) par le(la) participant(e) à Ceruleum pour autant que celle(s)-ci soi(en)t annoncée(s) au plus tard en fin d'inscription.

Le tarif horaire 2019-2020 varie entre CHF 30.- et CHF 35.-.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Calendrier Ateliers Loisirs 2019-2020

MODULE 1 / AUTOMNE	2 septembre - 20 décembre 19	14 semaines	vacances : 12 - 27 octobre 19
MODULE 2 / HIVER	6 janvier - 10 avril 20	13 semaines	vacances : 15 - 23 février 20
MODULE 3 / PRINTEMPS	27 avril - 26 juin 20	9 semaines	vacances : 10 - 26 avril 20

Tarifs Ateliers Loisirs

PRIX PAR MOIS POUR :	MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	Total à l'année
SEMAINES EFFECTIVES D'ENSEIGNEMENT	14 SEMAINES	13 SEMAINES	9 SEMAINES	10 MOIS
2H / semaine	210.-/mois (x 4 mois)	260.-/mois (x 3 mois)	180.-/mois (x 3 mois)	2'160.- *(-216.-)
3H / semaine	315.-/mois (x 4 mois)	390.-/mois (x 3 mois)	270.-/mois (x 3 mois)	3'240.- *(-324.-)
4H / semaine	420.-/mois (x 4 mois)	520.-/mois (x 3 mois)	360.-/mois (x 3 mois)	4'320.- *(-432.-)

* : pour l'année: 10% de rabais sur la somme totale de l'année

SUPPLÉMENT

+ CHF 5.- / Heure Dessin d'Académie

Calendrier Ateliers Loisirs 2019-2020

MODULE 1 / AUTOMNE	DU	AU
MODULE 2 / HIVER	DU	AU
MODULE 3 / PRINTEMPS	DU	AU
DATE DU PREMIER COURS	